LES <mark>POLITIQUES AGRICOLES</mark> À TRAVERS LE MONDE www.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Arabie Saoudite • Argentine • Chine • Corée du Sud • Danemark • Espagne • Ghana • Inde • Indonésie • Iran • Japon • Kenya • Nigeria • Pays-Bas • Royaume-Uni • Russie • Thaïlande • Ukraine • Zambie ______

Afrique du Sud

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		AFRIQUE DU SUD	FRANCE
Superficie	km² – 2014	1 219 090	549 190*
Population millions d'habitants - évolution		54 (+1,6%)	65,9 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)		0,666 (116° rang mondial)	0,888 (22° rang mondial)
	€ - 2014***	264 (32° rang mondial)	2 131 (6° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel	- 2013/14	1,5	+0,2
PIB / habitant	€ - 2014	4883	32 341
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2014**	2,5	1,7
	- 2013****	12,5	18,4***
Terres agricoles Mha	- 2013***	96,8	27,7***
	Mha - 2015	9,2	16,99
Solde commercial tous secteurs	VId€ - 2014	-5,9	-46,9
Échanges commerciaux N agroalimentaires tous pays	<i>I</i> € – 2015***	Exportations: 7 900 Variation 2014/15 (en €): +7,7 % Importations: 5 500 Variation 2014/15 (en €): +13,6 %	Exportations : 59 400 Variation 2014/15 (en €) : 0% Importations : 50 100 Variation 2014/15 (en €) : 0%
Solde agroalimentaire	M€-2015	Solde: +2400 Source douanes Afrique du Sud	Solde: +9 300 Source douanes France
Échanges agroalimentaires bilatéraux	M€ - 2015	Afrique du Sud vers F : 195 Variation 2014/15 : +7% Source douanes France	F vers Afrique du Sud : 174 Variation 2014/15 :+21,2% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importation agroalimentaires	ons	0,4 % des importations de F Rang parmi les fournisseurs de F : 35°	3,4 % des importations d'Afrique du Sud Rang parmi les fournisseurs Afrique du S: 17
Part du flux bilatéral dans les exportation agroalimentaires	ons	0,3 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 40° Source douanes France	0,8 % des exportations d'Afrique du Sud Rang parmi les clients d'Afrique du Sud : 25 Source douanes Afrique du Sud

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Md = milliards, M = millions

^{****} Données Eurostat, édition 2015.

Ce qu'il faut retenir

- **◆** L'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire qui représente 20% du PIB total de l'Afrique subsaharienne, deuxième économie du continent derrière le Nigeria.
- **♣** L'Afrique du Sud est la première puissance agricole du continent africain. Le secteur agricole représente 2,5 % du PIB du pays et emploie 5,4 % de la population active. Le pays a connu une croissance soutenue de ses exportations (quadruplement en valeur en 10 ans). L'agriculture dégage un excédent commercial important (2,4 Md€ en 2015).
- ♣ Comme les autres secteurs de l'économie, l'agriculture présente un dualisme important, héritage historique de l'apartheid. Une agriculture commerciale exportatrice (majoritairement représentée par des exploitants agricoles blancs) côtoie une agriculture familiale de subsistance (majoritaire dans la communauté noire).
- ♣ La réforme agraire est un sujet sensible et non résolu bien qu'initié il y a 20 ans. Le gouvernement a décidé en 2014 de rouvrir les demandes de restitution foncière clôturées en 1998 et de nouvelles propositions législatives sont en préparation.
- ♣ Le secteur agricole subit une crise profonde en raison de la sécheresse exceptionnelle qui touche le pays depuis 2015 et a entraîné une baisse de la production de maïs de moitié.
- ♣ À l'international, l'Afrique du Sud est membre de l'OMC, du groupe de Cairns, du G20, de l'alliance IBSA avec l'Inde et le Brésil et des BRICS (Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud). Le pays s'est prononcé pour la suppression des subventions à l'exportation.

- ♣ L'Afrique du Sud est également membre fondateur et acteur important du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) lancé en juillet 2001 et qui rassemble la totalité des pays du continent.
- ♣ L'Afrique du Sud est membre de la SADC (Southern African Development Community, Communauté de développement d'Afrique australe) et de la SACU (Southern African Customs Union, Union douanière d'Afrique australe).
- **◆** Fondamentalement pro-OGM, l'Afrique du Sud défend les cultures transgéniques comme solution pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les PED, en particulier en Afrique.
- ♣ La France est le quatrième fournisseur européen de produits agricoles et agro-alimentaires vers l'Afrique du Sud (boissons, viandes et produits laitiers). La balance commerciale est structurellement déficitaire pour la France, en raison de l'importance des exportations de fruits sud-africains vers la France.
- ◆ Deux déclarations d'intention dans le domaine agricole entre la France et l'Afrique du Sud on été signées en octobre 2013 à l'occasion de la visite d'État du président François Hollande. Dans ce cadre un projet de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche a été lancé en 2015¹.

Production agricole

Sur une superficie agricole totale de 96,8 M ha, la superficie agricole cultivée représente seulement 12,5 Mha (dont 10 % sont irrigués). L'élevage occupe 87 Mha. La population rurale s'élève à 19,4 Mhab (40 % de la population totale).

Le secteur agricole contribue pour 2,5 % du PIB du pays et emploie fin 2015 5,4 % de la population active.

L'agriculture sud-africaine est, en dehors des années de sécheresse comme en 2015 et 2016, auto-suffisante à l'exception du blé, du soja et du riz que le pays importe. Elle présente une **grande dualité**, héritage historique des années de ségrégation raciale. Une agriculture commerciale exportatrice, représentant moins de 40 000 exploitations (-34% en 10 ans) d'une superficie moyenne de 2 000 ha,

essentiellement entre les mains des fermiers blancs, côtoie une agriculture familiale, de subsistance pour l'essentiel qui concerne environ 2,9 millions de foyers des communautés noires et métisses.

Le maïs (blanc et jaune) est la principale céréale cultivée en Afrique du Sud avec une superficie de 3,1 M ha à 90% en culture pluviale, elle est à la base de l'alimentation humaine. Les principales cultures sont les céréales (maïs, blé, orge, sorgho), la canne à sucre, les oléo-protéagineux (tournesol, soja, arachide), les cultures fruitières (agrumes, pommes, poires, pêche, ananas, raisins de table et de cuve) et les légumes (pommes de terre, tomates, oignons).

La superficie cultivée en blé a diminué de 41% en 10 ans pour atteindre 477 000 ha lors de la campagne 2014/2015. La demande intérieure est couverte par les importations (2,2 Mt en 2015 en provenance de Russie, d'Allemagne et d'Ukraine).

¹Le FSAGRi- French South African Agricultural Institute

En 2014, les cultures OGM représentent une superficie de 2,7 Mha, ce qui place l'Afrique du Sud au 9^e rang mondial et au premier rang des pays africains. Les cultures OGM sont le maïs, le soja et le coton.

Les principales productions animales sont les volailles (17 % de la production agricole en valeur), les bovins viande, le lait, les ovins viande et les porcins. La production de viandes toutes espèces confondues est insuffisante pour satisfaire une demande croissante en raison du changement de r égime alimentaire induit par la hausse du niveau de vie et l'urbanisation (63%).

Un vignoble de 100 000 ha permet à l'Afrique du Sud d'être le 8° producteur mondial de vin en 2014 (11,8 Mhl). Après une année record en 2013, les exportations ont reculé de 20% en volume en 2014 pour atteindre un volume de 4,2 Mhl. La production sud-africaine se distingue par son ancienneté, l'expérience de la viticulture datant de plus de 350 ans.

Le secteur agricole est en crise en raison de la sécheresse qui touche le pays depuis 2 campagnes, dû à un épisode *El Nino* particulièrement marqué. Pour 2016, la production de maïs devrait être 50% inférieure à la moyenne et les importations pourraient atteindre 4 à 5 Mt alors que le pays est traditionnellement exportateur net. Les autres productions végétales sont également impactées (blé, soja et canne à sucre) et les éleveurs de bovins et d'ovins sont durement touchés. L'accès au marché européen pour les agrumes sudafricains est contrarié depuis plusieurs années par le champignon responsable de la maladie de la tache noire des agrumes (Citrus black spot) qui touche les vergers du centre et de l'Est du pays.

L'Afrique du Sud a retrouvé en février 2014 son statut indemne de fièvre aphteuse auprès de l'OIE mettant fin à 3 années d'embargo sur l'exportation de viande rouge.

Forêt

L'exploitation commerciale de bois représente une production de 15,8 Mt en 2015 pour une valeur de 500 M€ environ en croissance de 1% par rapport à 2014. La filière emploie 170 000 personnes. La majeure partie du bois est destinée à la production de pâte à papier (66%), de bois d'œuvre (29%) et de poteaux et bois de mine (4%).

Pêche

L'Afrique du Sud possède 2798 km de côtes. La pêche est un secteur relativement peu important de l'économie nationale sud-africaine. Elle représente un chiffre d'affaires d'environ 368 M€, mais on note le développement important de projets de fermes aquacoles. Le chalutage reste l'activité qui contribue le plus à ce secteur.

La production s'est élevée en 2014 à 683 000 t, dont 663 000 t de captures et 20 000 t d'aquaculture.

Politique agricole

L'histoire récente de l'Afrique du Sud a été marquée par de profondes réformes économiques et sociales introduites après la fin de l'apartheid. Dès la levée des mesures d'embargo imposées par la communauté internationale, l'Afrique du Sud a mis en place une politique agricole libérale fondée sur une absence de régulation, un faible niveau de soutien, des droits de douanes réduits et une ouverture au commerce international. Le tarif moyen pour les produits agricoles et agro-alimentaires est de 8,4%, contre 17% pour les pays de l'OCDE. Les conditions d'accès au marché sudafricain pour les produits agricoles et agro-alimentaires de l'Union européenne (UE) sont encore plus favorables, puisque l'UE bénéficie d'un accès privilégié dans le cadre de l'Accord pour le Commerce, le Développement et la Coopération (ACDC) signé en 1999 qui permet un accès en franchise de droits pour 96% des importations agricoles et agro-alimentaires originaires de l'UE.

On note cependant depuis 2013 une **pression protectionniste** sur un certain nombre de produits agricoles stratégiques comme le poulet (hausse des tarifs d'importation, mesure antidumping concernant l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et lancement d'une enquête sur une possible mesure de sauvegarde concernant le poulet européen), le blé (hausse du prix de référence), la canne à sucre (hausse du prix de référence), les frites congelées (mise en place d'une mesure de sauvegarde) et les boissons spiritueuses à base de vins (baisse de 10 % des droits d'accise pour la production locale).

Le sujet majeur de la politique agricole est la **réforme agraire** que le gouvernement a initié à partir de 1994 dans l'objectif de favoriser l'insertion des populations noires dans l'économie (politique du Black Economic Empowerment) et de corriger les inégalités héritées de l'apartheid. La réforme agraire fait partie des cinq priorités que le Président Jacob Zuma a définies en début de mandat.

En 1994, 60 000 agriculteurs blancs possédaient 87 % des terres, tandis que les 13% restants étaient entre les mains de 14 millions de personnes issues des populations anciennement défavorisées (noirs, métisses et indiens). Le gouvernement s'est donné pour objectif de transférer 30% des terres (soit 24,5 Mha); à ce jour, 7,6 Mha ont été transférés soit seulement 9,2 % des terres agricoles, avec des résultats inégaux, malgré des dispositifs d'aide à l'installation (Comprehensive Agricultural Support Programme - CASP) ou de micro-crédit (Micro-Agricultural Finance Scheme of South Africa - MAFISA). Pour donner un nouvel élan à la réforme agraire, le gouvernement a décidé en 2014 de la réouverture du dépôt des demandes de restitution foncière clôturées depuis fin 1998 et de créer un office public chargé de l'évaluation du prix des terres agricoles permettant de ne plus se fonder uniquement sur le prix de marché comme c'était le cas jusqu'à présent. Le gouvernement a également annoncé son souhait de restreindre le droit de propriété pour les étrangers limité à de la location longue durée sur 30 ans (mesure non rétroactive et limitée au foncier agricole), de plafonner le foncier agricole à 12 000 ha par exploitation et de tester la faisabilité de redistribuer jusqu'à 50% du capital des exploitations commerciales aux ouvriers agricoles par rachat du capital par l'État.

Le gouvernement a annoncé pour l'année 2016/2017 l'acquisition de 180 000 nouveaux hectares de terres agricoles au titre du programme de redistribution foncière, la recapitalisation de 351 nouvelles fermes et la restitution de 371 nouvelles fermes.

Après deux années de baisse consécutives, le budget consacré à la réforme agraire pour l'année 2016/2017 s'élève à 355 M€, en hause de 15 % sans pour autant retrouver le niveau de 2013/2014. Les moyens alloués à cette réforme restent insuffisants tandis que de nouvelles demandes affluent.

Le budget agricole sud-africain est faible et en diminution, avec seulement 0,48 % du budget national qui lui est consacré en 2016/2017 (379 M€). Le département de l'agriculture, de la forêt et de la pêche concentre l'essentiel de ses actions sur les petits agriculteurs et les agriculteurs émergents (145 000 agriculteurs ciblés cette année).

Échanges commerciaux

En 2009, la Chine est devenue le premier client et le premier fournisseur de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud exporte 51 % de sa production agricole (en valeur), avec pour 2015 un montant de 7,9 Md€ en progression de 7,2 % par rapport à 2014. Ces bons résultats s'expliquent par la bonne santé du secteur horticole (agrumes, raisins de table, vin...) qui a pleinement profité du taux de change favorable (baisse de - 11,8 % du Rand par rapport à l'Euro) et où le recours à l'irrigation a permis de maintenir le niveau de production. L'Afrique du Sud a fortement diversifié ses marchés à l'export, l'Union européenne qui représentait 60 % des exportations il y a 10 ans ne représente plus que 25 % en 2015, le continent Africain étant désormais la première destination pour les produits agricoles et agro-alimentaires sud-africains avec 46 % des exportations contre seulement 23 % en 1992.

Le secteur agricole et agro-alimentaire a dégagé en 2015 un important excédent commercial de 2,4 Md€. Les importations continuent de progresser (+ 12 % en 2015), notamment celles de blé, maïs (en raison de la sécheresse), riz, viande (poulet notamment) et de produits agroalimentaires transformés pour répondre à la forte hausse de la demande sur ces produits que la production locale peine à satisfaire en totalité.

La France est le **quatrième fournisseur européen de l'Afrique du Sud** en produits alimentaires après les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Le total des **exportations** agricoles et agro-alimentaires françaises **à destination de l'Afrique du Sud** s'est élevé à 174 M€ en 2015 (**en hausse** de +21,2 % par rapport à 2014).

Le premier poste des exportations est constitué par les exportations de **vins et spiritueux** (29 % des exportations), suivi par les exportations de viandes (volailles essentiellement) et produits à base de viande (17 %), les **produits laitiers** (15 %).

Le total des **importations** agricoles et agro-alimentaires **en provenance de l'Afrique du Sud** s'est élevé en 2015 à 195 M€ en progression de 7 % par rapport à 2014.

Le premier poste à l'export est toujours constitué par les importations de fruits (63 % des exportations), suivi par les vins et spiritueux (11 %) et les produits de la pêche (8 %).

Dans les prochaines années, le développement du secteur agricole et agro-alimentaire sud-africain va continuer de progresser en raison de la croissance démographique (+1,6 % par an) et de la diversification du régime alimentaire liée à la hausse du niveau de vie de la population. La classe moyenne sud-africaine comptait 21 millions de personnes en 2012 et devrait atteindre 31,2 millions d'individus à l'horizon 2020, soit 58 % de la population.

Cette hausse de la demande va concerner les produits laitiers, les produits agricoles transformés, les boissons, les viandes, l'alimentation du bétail, le blé et le riz.

On estime que la croissance de la production agricole en Afrique du Sud sera moins rapide que celle de la demande se traduisant par **un recours croissant aux importations** pour ces différents produits. En effet, la hausse de la production agricole devra se faire à ressources constantes, une extension des terres agricoles n'étant pas possible, en raison notamment de la forte contrainte en eau, le secteur mobilisant déjà 63 % de cette ressource

Au-delà du seul marché intérieur, l'Afrique du Sud joue un rôle de plateforme pour l'accès aux marchés d'Afrique australe, mais également ceux de toute l'Afrique subsaharienne qui connaissent une croissance économique soutenue (+3,5 % en 2015). Dans ce contexte on assiste à des investissements importants des grandes entreprises sud-africaines du secteur agricole et agro-alimentaire dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Accords internationaux

En matière commerciale, l'Afrique du Sud est un partenaire engagé dans une relation bilatérale avec l'Union européenne au travers de l'Accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération (ACDC) signé le 11 octobre 1999 et entré en vigueur le 1er mai 2004. Cet accord a été complété par un accord spécifique portant sur les vins en date du 28 janvier 2002, à ce stade non ratifié mais appliqué de façon provisoire.

Ce pays est également associé aux négociations des Accords de Partenariat Économiques (APE) au sein du groupe APE-SADC *(Southern African Development Community)* qui comprend l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et le Swaziland. Les

négociations se sont conclues avec le paraphe de l'Accord par les négociateurs en juillet 2014, la revue juridique en 2015, pour une signature à l'été 2016. Le texte devra ensuite être ratifié par l'ensemble des parties.

L'Afrique du Sud, dont l'accord prévoit un traitement différencié en raison de son niveau de développement, améliore son accès au marché européen pour 32 produits agricoles par rapport aux conditions dont elle bénéficie aujourd'hui dans le cadre de l'ACDC. Les trois principaux produits pour lesquels elle bénéficiera d'un meilleur accès sont le vin (1,1 million hl libres de droit contre 350 000 aujourd'hui), le sucre (150 000 t libres de droit – rien jusqu'à présent) et l'éthanol (80 000 t libres de droit – rien jusqu'à présent). L'accord prévoit également un meilleur accès pour les fruits transformés, les produits laitiers et les fleurs coupées.

L'UE dans le cadre de ces négociations a obtenu un meilleur accès pour un certains nombre de produits agricoles (blé, orge, viande porc, fromages...) et la reconnaissance d'une liste restreinte de 105 nouvelles Indications Géographiques (IG) européennes (fromages, huile d'olive,...) en plus des IG vins et spiritueux qui bénéficient déjà d'une protection réciproque avec l'ACDC. L'Afrique du Sud obtient en échange la protection de ses 3 IG dans l'UE (Karoo Lamb, Honey Bush et Rooibos) et la possibilité d'enregistrer 30 autres IG.

Le texte prévoit également une clause de sauvegarde agricole pour protéger les filières sud-africaines d'une hausse soudaine des importations européennes, la possibilité d'introduire des taxes à l'export et le non recours aux restitutions à l'exportation de l'UE vers les pays signataires de l'APE.

L'Afrique du Sud est membre de l'OMC depuis 1995 et fait partie à la fois du groupe de Cairns, qui représente les pays agro-exportateurs, et du G20, groupe qui intègre les pays émergents, formé lors de la conférence de Cancun pour mettre fin à la prééminence euro-américaine sur la gouvernance économique mondiale. Elle est également un membre influent du groupe Africain, où elle tente de faire passer des positions Cairns face aux pays ACP (Maurice, Madagascar, etc.) qui portent une attention particulière sur l'érosion des préférences que possèdent les pays africains sur les marchés européens et américains.

L'Afrique du Sud a une position extrêmement offensive sur les trois piliers de la négociation agricole :

- élimination rapide des subventions à l'exportation ;
- réductions substantielles des soutiens internes ;
- améliorations substantielles de l'accès au marché: fortes réductions des droits de douane, et augmentation des contingents tarifaires.

Sa position sur les indications géographiques a évolué à la faveur des négociations commerciales APE, l'Afrique du Sud dispose désormais de 3 IG agricoles en dehors du secteur viticole.

L'Afrique du Sud a, en revanche, une position très défensive

concernant l'ouverture de son marché des biens industriels et demande des flexibilités particulières. Elle fait partie du groupe « NAMA 11 », groupe de pays en développement souhaitant protéger leurs marchés industriels.

L'Afrique du Sud est membre (ou partie coopérante) de plusieurs organisations régionales de **gestion des pêches :**Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA/ICCAT), Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), Commission des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO). Elle y joue un rôle limité et adopte généralement des positions neutres.

G 20: l'Afrique du Sud est le seul pays africain membre du G20. Elle a contribué aux travaux sur la volatilité des prix des matières premières agricoles sous présidence française du G20 et approuvé en juin 2011 le « plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'agriculture ». S'agissant de la mise en œuvre de ce plan d'action, l'Afrique du Sud soutient globalement l'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles, ainsi qu'une meilleure coordination internationale en cas de crise, en participant à AMIS (Agricultural Market Information System) et au Forum de réaction rapide. Elle fait également partie des partenaires engagés dans l'initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (Wheat initiative) et dans l'initiative de suivi géographique de l'agriculture mondiale (GEO-GLAM). L'Afrique du Sud soutient également l'amélioration de la production et de la productivité agricoles dans les pays en développement et la libéralisation des échanges, en cohérence avec sa position à l'OMC.

BRICS: les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) souhaitent accroître leur autonomie à l'égard des institutions qui intègrent insuffisamment les enjeux des pays émergents. La Banque de Développement des BRICS, annoncé lors du Sommet de Durban (Afrique du Sud) en mars 2013 et doté d'un capital d'approximatif 75 Mds€, a débuté ses activités en 2015.

Agriculture familiale: l'Afrique du Sud s'est associée à la déclaration ministérielle en faveur de l'agriculture familiale proposée par le ministre Stéphane Le Foll à l'occasion du Salon international de l'agriculture en février 2014.

La position de l'Afrique du Sud en matière de changement climatique

Grosse émettrice de gaz à effet de serre (GES) et un des pays dont l'économie est la plus intensive en carbone, l'Afrique du Sud a pris des engagements pour lutter contre le réchauffement climatique. En effet, le changement climatique, en causant une hausse des températures et une baisse des précipitations à l'ouest du pays, pourrait accentuer la vulnérabilité du secteur agricole.

L'Afrique du Sud dans sa contribution nationale (Intended Nationally Determined Contribution - INDC) auprès de la CCNUCC² dans le cadre de la COP 21 a prévu que ses émissions de gaz à effet de serre (GES) soient comprises entre

398 et 614 Mt CO_2 en 2025 et 2030, conditionné toutefois au soutien financier et transfert de technologies qu'elle recevra de la part des pays développés. Les émissions de GES devraient atteindre leur pic entre 2020 et 2025, rester stables jusqu'à l'horizon 2035, puis diminuer à partir de 2035. L'INDC insiste également sur le lien étroit entre adaptation et atténuation. En matière d'atténuation, le secteur agriculture, forêts et autres utilisation des terres fait partie intégrante de la contribution sud-africaine. Les besoins et les coûts d'adaptation pour le secteur agricole sont également mis en avant dans la contribution.

Le gouvernement a d'ores et déjà engagé différentes actions pour réduire les émissions de GES parmi lesquelles un important programme de développement des énergies renouvelables, le développement des biocarburants avec leur incorporation obligatoire dans les carburants classiques ou encore l'introduction d'une taxe carbone en 2016.

De façon générale, la position défendue par l'Afrique du Sud dans les négociations internationales sur le climat est celui d'un cadre universel contraignant s'appliquant à tous les pays, mais de façon différenciée, les pays développés devant contribuer davantage, tandis que les besoins spécifiques des économies en développement doivent être pris en compte. De plus, se voyant comme porte-voix des pays africains, le pays considère que la vulnérabilité des pays africains face au changement climatique et leur capacité limitée d'adaptation et de récupération doit être prise en compte.

Relations bilatérales

Document-cadre de partenariat

Le nouveau document-cadre de partenariat (DCP) entre la France et l'Afrique du Sud devrait être adopté dans le courant de l'année 2016. Il fixera les orientations de la coopération entre les deux pays pour une nouvelle période de 3 ans. La démarche a consisté à concentrer le nombre de priorités (3) et à s'adosser autant que possible au NDP (National Development Plan) qui représente le document sud-africain de programmation d'aujourd'hui à 2030, tout en tenant compte de la programmation de l'UE. Les priorités retenues sont :

- 1/ Développement durable (infrastructures, énergie et cohésion sociale).
- 2/ Biens publics mondiaux (climat)
- 3 / Formation.

Pour la première fois le secteur agricole figure dans ce document au travers des actions conduites en matière de développement de la formation agricole supérieure.

Déclarations d'intention

Lors de la visite d'État du Président de la République en Afrique du Sud les 14 et 15 octobre 2013, le premier accord de coopération dans le domaine agricole entre les deux gouvernements a été signé entre le ministre de l'agriculture

²Convention cadre des Nations Unis sur les changements climatiques

- M. Le Foll et son homologue sud-africaine Mme Joemat-Petterson. L'accord prévoit 4 grands thèmes de coopération:

 le dialogue politique, notamment sur la mise en œuvre du Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture;
- le développement des échanges dans le domaine de l'enseignement et de la recherche qui a fait l'objet d'un accord complémentaire en vue de la création prochaine d'un institut mixte pour l'enseignement agricole supérieur appelé FSAGRI;
- le renforcement de la coopération dans les domaines sanitaire et phytosanitaire afin de faciliter les échanges commerciaux bilatéraux;
- la coopération dans le domaine de l'eau agricole et du changement climatique.

Dans le cadre de cet accord, des actions ont été conduites : — dans le domaine des IG : participation en 2014 et en 2015 de 2 officiels sud-africains (Département de l'agriculture niveau central et département de l'agriculture de la province du Cap) à la formation internationale sur les IG (InterGI) organisée par le CIRAD. L'INAO a également apporté son appui en 2015 avec la participation de 2 experts à un atelier d'appui à l'élaboration des cahiers des charges de 5 indications géographiques (IG) potentielles sud-africaines ;

— dans les domaines sanitaire et phytosanitaire (SPS) : mission de trois fonctionnaires vétérinaires français spécialisés en aquaculture, en appui aux services sud-africains de l'aquaculture, financée par le Ministère de l'agriculture français et avec l'appui de France Vétérinaire International. Les enjeux en matière d'encadrement sanitaire de la production, les besoins des services vétérinaires ont pu être précisés et un plan d'actions a été proposé pour les prochaines années, comprenant des propositions d'actions de coopération et de formation entre les deux pays.

ADEPTA

Dans le domaine des agroéquipements, le MAAF soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire en matière d'exportation collaborative au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires).

L'ADEPTA a accompagné la présence française à l'occasion de salons professionnels tenus en Afrique du Sud: salon sur les produits laitiers (Cheese Festival) en avril 2009, salon de l'industrie viticole (Wine farmers and fruit growers exhibition) en juillet 2007 et le salon Africa Big Seven consacré à l'agroalimentaire en 2015.

Enseignement et recherche agricoles

Le MAAF poursuit sa coopération avec les deux ministères sud-africains en charge de l'agriculture et des sciences (Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Department of Science and Technology), sous l'égide du document-cadre cité plus haut.

Outre le soutien aux partenariats entre instituts français et sud-africains de formation et de recherche agronomique avec l'appui du réseau géographique « Afrique du Sud –

Madagascar - Océan Indien », les deux parties se sont accordées sur la création d'un institut franco-sud-africain des sciences agronomiques, F'SAGRI.

Le F'SAGRI est un centre de formation et de recherche franco/sud-africain dans le domaine agricole dont l'objectif est de renforcer les capacités d'universités rurales grâce à la formation d'étudiants aux niveaux master et doctorat, l'échange d'étudiants et d'enseignants entre la France et l'Afrique du Sud et le développement de programmes conjoints de recherche, en lien avec les entreprises du secteur.

La première phase du projet, centrée sur la thématique de la transformation agro-alimentaire, a débuté en 2015 sur le campus de l'Université de Fort Hare dans la province de l'Eastern Cape avec les premiers cours et l'arrivée d'une experte mise à disposition par le MAAF pour assurer la coordination du projet, rejointe début 2016 par une experte technique du MAEDI en charge du volet enseignement et recherche.

Par ailleurs, le réseau géographique de l'enseignement agricole français sur la zone Afrique du Sud – Madagascar – Océan Indien, créé en septembre 2012, qui appuie les établissements français dans les échanges avec ces pays, soutient également le lancement concomitant du réseau des établissements d'enseignement agricole professionnel d'Afrique australe et de l'Océan Indien (REAP AAOI), dans lequel les lycées agricoles de la Réunion et de Mayotte sont très impliqués. Parmi les échanges menés pas ces établissements :

Le **LEGTA de Saint-Paul à la Réunion** entretient des échanges réguliers avec l'Afrique du Sud, sous forme de stages en entreprises et d'étude de terrain, essentiellement pour les sections BTS, en lien avec *l'Agricultural College* de Cedara dans la province du Kwazulu-Natal et l'organisation des producteurs de canne à sucre. Le programme bénéficie du soutien de la région Réunion.

Le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Beaune conduit depuis 2000 un projet de coopération dans le secteur viti-vinicole. Il s'agit d'un programme d'accueil et de formation destiné aux ouvriers des exploitations vitivinicoles de la province du Cap occidental en lien avec l'établissement d'enseignement supérieur agricole de cette province (Elsenburg agricultural college). Cette initiative, appuyée par la région Bourgogne et le MAEDI s'inscrit dans le cadre plus général de la préparation des futurs bénéficiaires aux actions de redistribution des terres agricoles et de la participation à des actions d'ingénierie de formation professionnelle en collaboration avec un établissement professionnel.

Le **lycée agricole de Macon Davayé** conduit également un partenariat, via la coopération décentralisée, dont l'un des objectifs est de former des salariés d'exploitation à se former à différentes techniques de fabrication de fromage.

Dans le **domaine de la recherche,** un protocole d'accord entre le Conseil sud-africain pour la Recherche Agronomique (*Agricultural Research Council – ARC*) et *Agreenium-IAVFF* (consortium regroupant les principaux acteurs de la recherche et de la formation supérieure agronomiques et vétérinaires en France) a été signé en février 2014. Il couvre l'ensemble de la coopération institutionnelle entre l'ARC, Agreenium-IAVFF et les organisations membres du consortium. Un protocole d'accord entre l'ARC et l'INRA, déclinaison du premier, a également été signé dans l'objectif de bâtir des coopérations scientifiques en génomique bovine et de développer des projets de recherche communs dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et du changement climatique.

Autres actions du MAAF

Le MAAF a ouvert en 2012 un poste de conseiller régional pour les affaires agricoles au service économique régional de l'Ambassade de France à Pretoria.

Le MAAF met une personne à disposition du bureau régional de Pretoria de *l'International Water Management Institute* (*IWMI* - Institut international de gestion des ressources en eau), organisme international de recherche dont les travaux portent sur l'utilisation de l'eau en agriculture et sur les besoins en eau des pays en développement.

Un agent du ministère est mis à disposition depuis octobre 2015 comme directrice adjointe de l'institut franco-sud africain des sciences agronomiques (F'SAGRI).

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP